

*Chapitre 10*

# LA DÉMOGRAPHIE DE L'EUROPE PRÉTRANSITIONNELLE

---

Ce chapitre s'attache à décrire les caractères démographiques des sociétés européennes traditionnelles et à analyser les modes de régulation de nature à expliquer la faible croissance séculaire des effectifs.

## LES CARACTÈRES DÉMOGRAPHIQUES

Après l'étude de la nuptialité, de la fécondité et des modèles familiaux de l'Europe ancienne, la mortalité sera envisagée sous deux aspects particuliers, à savoir la mortalité infantile et juvénile, puis la mortalité générale.

### Nuptialité et fécondité

L'âge au mariage relativement élevé et une *proportion de célibataires définitifs* non négligeable constituent l'un des caractères les plus marquants des sociétés européennes. J. Hajnal (1965), dans une étude classique sur les modèles européens de nuptialité, y voit la marque distinctive de l'Europe occidentale et septentrionale, du début du XVIII<sup>e</sup> siècle à la seconde moitié du XX<sup>e</sup>, en rupture avec les siècles précédents et en contraste avec les autres régions du monde. L'âge moyen au premier mariage est généralement supérieur à 24 ans pour les femmes, et la proportion de célibataires définitifs dépasse souvent 15 %. A défaut de pouvoir calculer un indicateur synthétique de l'intensité et du calendrier du phénomène, J. Hajnal suggère de retenir respectivement la proportion de célibataires à 20-24 ans et la proportion de célibataires à 45-49 ans. Les données du tableau I font apparaître un contraste accusé entre les pays de l'Europe occidentale et septentrionale caractéristiques du modèle européen et les pays de l'Europe centrale et méridionale, le partage géographique se faisant approximativement de part et d'autre d'une ligne Lenin-

grad-Trieste. Un tel classement ne peut prétendre être rigide et des situations intermédiaires — la Grèce par exemple — existent. Il n'en demeure pas moins que deux modèles très contrastés se partagent l'Europe. Ajoutons que l'écart d'âge entre les époux est faible et que la mortalité étant élevée les remariages sont fréquents en Europe occidentale et septentrionale.

**Tab. I — PROPORTION DE CÉLIBATAIRES AUX DIFFÉRENTS ÂGES**  
(données observées en 1900)

	HOMMES			FEMMES		
	20/24 ans	25/29 ans	45/49 ans	20/24 ans	25/29 ans	45/49 ans
<b>Modèle européen</b>						
Belgique	85	50	16	71	41	17
France	90	48	11	58	30	12
Suède	92	61	13	80	52	19
<b>Modèle est européen</b>						
Grèce	82	47	9	44	13	4
Bulgarie	58	23	3	24	3	1
Serbie	50	18	3	16	2	1

Source : J. Hajnal, *European Marriage Patterns in Perspective*, in D.V. Glass et D.E.C. Eversley ed. (1965).

Le *taux de natalité* avoisine 40 ‰ et le nombre moyen des naissances vivantes par couple est de l'ordre de 6 à 8. Il y a peu de naissances illégitimes et peu de conceptions prénuptiales. A la différence de ce qui se passe en situation de fécondité dirigée, les naissances s'échelonnent pratiquement sur toute la période féconde. Les raisons ne manquent pas pour expliquer la forte natalité des sociétés anciennes : la survie de la communauté implique que la natalité puisse compenser la forte mortalité et en particulier la mortalité infantile.

Il est plus difficile de se prononcer sur le point de savoir si, dans les sociétés anciennes, il existe un avantage économique à une descendance nombreuse, les flux de ressources monétaires et non monétaires entre les enfants et les parents se faisant à l'avantage de ces derniers. Certains auteurs considèrent que le coût d'élevage des enfants est faible alors que les enfants contribuent, très jeunes, à l'activité; en outre, la solidarité familiale garantit aux parents d'être aidés par leurs enfants lorsqu'il atteignent un âge élevé. Cette transposition d'un schéma « à la Caldwell » aux sociétés anciennes est mise en doute par d'autres historiens qui considèrent que les familles nombreuses n'ont jamais constitué un avantage économique dans les sociétés traditionnelles, la demande de travail étant très faible.

En réalité, ce qui est surprenant, ce n'est pas tant le fait que la natalité soit forte, mais au contraire qu'elle se situe à un niveau inférieur à celui auquel on pourrait s'attendre. Le nombre de naissances vivantes est de 10/11 environ chez les Huttérites et entre 8 et 9 chez les Canadiens français, pour les unions ayant duré toute la vie féconde de la femme, et le taux de natalité chez les Canadiens français de 54-65 ‰. En d'autres termes, la fécondité observée dans les sociétés traditionnelles européennes représente environ 60 % de la fécondité naturelle mesurée par référence aux Huttérites ou aux Canadiens français. Il y a donc — sauf à supposer que la capacité reproductive des populations anciennes était amoindrie pour des raisons liées à la malnutrition, hypothèse que nous avons déjà écartée — une certaine forme de restriction de la fécondité, qui s'exerce par l'âge tardif au mariage, « arme contraceptive de l'Europe classique » (P. Chaunu, 1966), et accessoirement par une limitation sociologique des naissances dans le mariage.

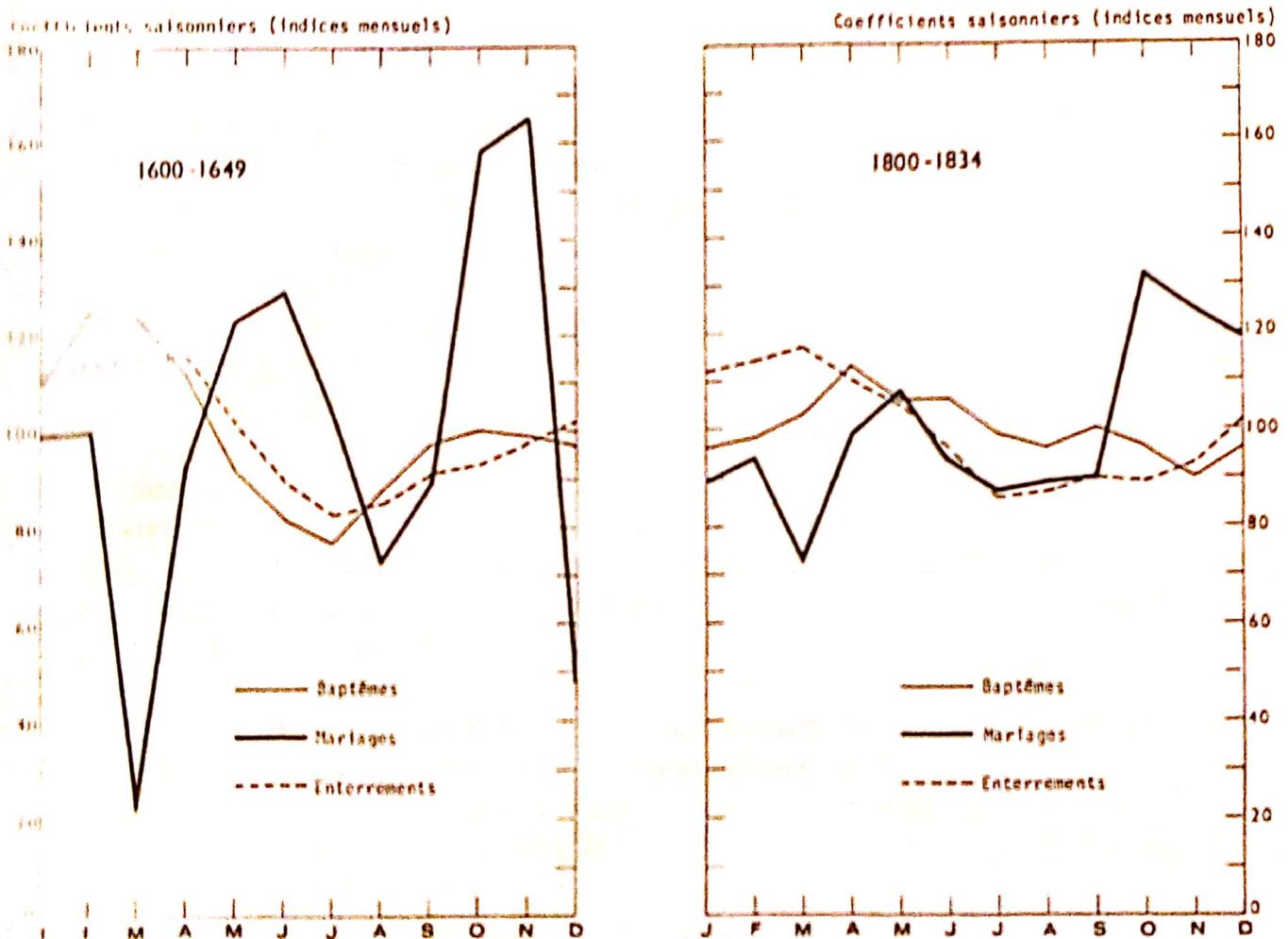
Tous les phénomènes démographiques (naissances, décès, mariages) sont marqués par des *variations saisonnières* dont il convient d'abord de caractériser l'amplitude et d'analyser les facteurs explicatifs (figure 1). Le mariage est, selon J. Bourgeois-Pichat (1946), une coutume saisonnière. Les fluctuations saisonnières de la nuptialité dépendent des fêtes religieuses et des travaux agricoles. M. Dupaquier (1977) rappelle l'exemple de l'ancienne France : « On se mariait en hiver, qui correspondait à une période à la fois de temps mort et d'abondance, après la récolte ou la vendange... Toutefois, le choix traditionnel était limité par les interdits religieux : l'Avent (quatre semaines de décembre précédant Noël) et le Carême (quarante jours du mercredi des Cendres au dimanche de Pâques) constituaient des temps clos, si bien qu'il ne restait que trois mois disponibles : novembre, janvier et février, celui-ci parfois amputé par le calendrier liturgique ». Plus généralement, la nuptialité est forte en février, novembre et juillet. On retrouve un schéma d'évolution semblable en Angleterre (E.A. Wrigley et R.S. Schofield, 1981).

La natalité est elle-même soumise à des variations saisonnières, qui ne s'expliquent que partiellement par la saisonnalité du mariage, dont l'effet est limité aux naissances de rang un, soit une faible part des naissances totales. En Angleterre, les baptêmes, que l'on peut considérer comme équivalents aux naissances, atteignent un maximum en février-mars, diminuent progressivement jusqu'en juillet et remontent les mois d'été pour se stabiliser d'octobre à janvier. Le minimum des naissances correspond aux mois de récolte en été, au moment où la demande de main-d'œuvre féminine dans l'agriculture est particulièrement intense. Le nombre de naissances est élevé également à la fin de l'année et au début du printemps.

Si l'on admet que la période de conception est en moyenne antérieure de neuf mois, le maximum de conceptions intervient d'avril à juillet et le minimum d'août à novembre, observation qui est également confirmée à Crulai, Tourouvre et au Québec. Il n'est guère d'explication convaincante à cet égard, sauf à se rallier à E.A. Wrigley et R.S. Schofield, qui imputent la

hausse d'avril-juillet à l'accroissement des rapports sexuels dont la littérature du temps porte témoignage. On invoque également l'effet des variations de climat sur les mécanismes physiologiques de la reproduction, la nutrition et les « rythmes sociaux ».

Fig. 1 — Les coefficients saisonniers des mariages, baptêmes et enterrements aux XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles en Angleterre



Source : I. A. Wrigley et R. S. Schofield, *The Population History of England, 1541-1871, a Reconstruction*, 1981.

Le mouvement saisonnier des enterrements, qui suivent généralement les décès de quelques jours, est voisin, sinon légèrement décalé, de celui des naissances, avec un maximum en mars-avril et un minimum en juillet. Il résulte de facteurs contradictoires où la mortalité infantile, bien que très importante, a un effet moins accusé sur la fluctuation que la mortalité des adultes.

La saisonnalité des naissances, des décès et des mariages s'observe dans tous les pays européens, les ressemblances l'emportant sur les différences. C'est un peu moins vrai pour les mariages où les interdits religieux touchent davantage les régions à prédominance catholique. Il faut noter également que la saisonnalité des naissances et des mariages s'est fortement réduite au cours du temps, alors qu'elle reste stable pour les décès, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 1, page ci-contre).

## Les modèles familiaux

Un certain nombre d'auteurs ont eu l'ambition, au-delà des indicateurs démographiques classiques, de proposer une explication globale des *modèles familiaux* d'Ancien Régime.

*L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, de Ph. Ariès (1960), inaugure cette recherche où la démographie historique naissante rejoint l'histoire des mentalités. L'extraordinaire richesse de l'ouvrage et la subtilité de l'argument, éloigné des typologies simplistes ou des périodisations dialectiques, interdisent de suivre l'auteur dans toutes ses analyses. Ce qui retiendra notre attention, c'est la relation entre l'évolution du sentiment à l'égard de l'enfant et la socialisation des familles d'une part, et l'émergence d'une régulation volontaire des naissances d'autre part. Pour Ph. Ariès, le sentiment de l'enfant a connu, avec les temps modernes, « une révolution profonde et lente ». Au Moyen Âge, les « âges de la vie » ne sont pas perçus, l'enfant est confondu aux adultes. Cette conception de l'enfant va de pair avec un mode vie qui exclut toute intimité, toute relation particulière de l'enfant avec ses parents. Dans les couches élevées de la société, la grande maison est un lieu indifférencié où s'accomplissent les actes du quotidien, où règne une grande promiscuité, des domestiques aux visiteurs impromptus. « La famille remplit une fonction, elle assure la transmission de la vie, des biens et des noms, elle ne pénètre pas loin dans la sensibilité. »

Avec les temps modernes, progressivement, l'enfance va être conçue comme une étape spécifique de la vie, une période de formation qui suppose un système éducatif approprié, un lieu de formation privilégié : l'école. Les implications sont complexes. Certes, l'enfant sera séparé de sa famille, isolé dans un univers qui lui est propre, mais cela ne signifie pas une désaffection du sentiment des parents à son égard. Tout au contraire, l'envoi de l'enfant à l'école n'est que le témoignage d'une attitude nouvelle des parents, du souci qu'ils ont de lui permettre de préparer son entrée dans le monde des adultes, d'une préoccupation morale de ne plus favoriser certains au détriment des autres. Il ne doit donc pas être interprété, par un contresens anachronique, comme l'effort des parents pour se débarrasser de l'enfant. Cependant, les

formes traditionnelles de la socialisation subsistent et « la conjonction d'une sociabilité traditionnelle et d'une conscience nouvelle de la famille » réalise un équilibre instable qui se rétablira au détriment de la première. « Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille commence à prendre ses distances à l'égard de la société, à la refouler au-delà d'une zone de la vie privée toujours plus étendue. » « L'aménagement de la maison, la réforme des mœurs laissent une plus grande place à l'intimité : celle-ci est remplie par une famille réduite aux parents, d'où sont écartés les serviteurs, clients, amis. » « La famille moderne se retranche du monde et oppose à la société le groupe solitaire des parents et des enfants. »

Cette évolution du sentiment à l'égard de l'enfant, cet « amour obsédant » ne peut être isolé de l'extraordinaire transformation des comportements à l'égard de la fécondité au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ph. Ariès, dans un raccourci peut-être discutable, suggère une relation causale : « On conçoit sans peine, écrit-il, que cette invasion de l'enfance dans les sensibilités ait provoqué les phénomènes maintenant mieux connus du malthusianisme, du contrôle des naissances. »

Avec *Family Life and illicit Love* de P. Lasslett (1977), l'analyse des modèles familiaux prend appui sur une solide argumentation statistique. L'Europe de l'Ouest (entendue dans un sens plus ou moins géographique) a connu pendant les siècles précédant la révolution industrielle un modèle familial spécifique dont il n'y a guère d'exemples similaires en d'autres parties du monde et qui n'a pas survécu à la révolution industrielle. Le cycle familial de l'Europe de l'Ouest se caractérise par la présence simultanée de quatre éléments relatifs à la structure du groupe familial, l'âge de la mère à la maternité, la différence d'âge entre les époux et la présence dans le ménage de personnes n'appartenant pas à la famille. La *famille nucléaire* prédomine largement (par opposition à d'autres modèles comme la famille souche), l'âge à la maternité est relativement tardif, la *différence d'âge entre les époux* est faible, avec une proportion non négligeable de cas dans lesquels la femme est plus âgée que son mari, enfin de nombreux *domestiques* sont attachés à la famille et reconnus comme membres à part entière de celle-ci. La combinaison de ces quatre éléments définit la *famille occidentale*, ce qui n'exclut pas des spécificités d'une région à l'autre.

Donnons quelques ordres de grandeur : au XVIII<sup>e</sup> siècle, environ 70 à 90 % des enfants âgés de moins de 5 ans font partie de familles nucléaires, contre 30 % au Japon en 1713; la différence d'âge entre les époux est de 1,5 à 3,5 ans contre 10 ans au Japon; les mariages en France et en Angleterre sont plus tardifs qu'en Serbie et au Japon : la proportion de femmes mariées entre 25 et 29 ans est respectivement de 1/5, 1/2 et plus de 4/5 pour les deux derniers pays; 4/5 des jeunes ont été marqués dans leur éducation par la présence de domestiques, soit qu'ils aient vécu avec des domestiques, soit qu'ils aient été eux-mêmes domestiques dans leur jeune âge.

## La mortalité infantile et juvénile

Dans l'Europe ancienne, les *taux de mortalité infantile* dépassent souvent 200 à 250 ‰ et atteignent parfois 450 à 500 ‰. On observe à l'évidence de grandes variations selon les lieux et les époques, sur lesquels les monographies nous renseignent avec précision : taux de 191 ‰ dans le bas Quercy au XVIII<sup>e</sup> siècle (P. Valmary, 1965), 292 ‰ à Genève pour la période 1625-1649 et 196 ‰ pour 1725-1744 (A. Perrenoud, 1978). Y. Blayo (1975) calcule un taux de 280 ‰ pour la France de 1740 à 1789. E. Francois (1978) montre dans l'Allemagne du XVIII<sup>e</sup> siècle des taux variant de 250 à 400 ‰.

La mortalité est très forte également dans *les premières années de la vie*. Ainsi, par exemple, dans la chatellenie de Saint-Trivier en Dombes, « pour les décennies 1730-1739 et 1770-1779, plus de la moitié des générations a disparu avant l'âge de 5 ans » (A. Bideau, G. Brunet, R. Desbos, 1978); de même la table de mortalité établie par J. Dupaquier (1979) pour la population rurale du Bassin parisien à l'époque de Louis XIV (tableau II) fait état, pour 100 naissances, de 34 décès avant l'âge de 5 ans, dont près des 2/3 surviennent avant la première année, la mortalité se ralentissant plus nettement après la cinquième année.

Tab. II — TABLE DE MORTALITÉ DE LA POPULATION RURALE  
DU BASSIN PARISIEN A L'ÉPOQUE DE LOUIS XIV

Âge	Survivants	Décès	Quotients ‰
0 an	10 000	2 136	213,6
1 an	7 864	1 277	162,4
5 ans	6 587	515	78,2
10 ans	6 072		

Source : J. Dupaquier (1979), *La population rurale du Bassin parisien à l'époque de Louis XIV*, Paris-Lille l'école des hautes études en sciences sociales, Université de Lille III, 1979.

Les progrès de la démographie historique permettent l'analyse de la mortalité infantile et juvénile selon le rang de naissance et les composantes endogènes et exogènes. A Crulai (tableau III), en Normandie, on observe une relation étroite entre la mortalité infantile et le rang de naissance, la mortalité des premiers-nés étant plus forte que celle des enfants de rangs intermédiaires et des derniers-nés. Lorsqu'on croise les composantes endogènes et exogènes avec le rang de naissance, il apparaît que la « surmortalité des premiers-nés est uniquement endogène ». Les auteurs attribuent cette surmortalité au surcroît de risques encourus lors du premier accouchement (E. Gautier et L. Henry, 1958).

**Tab. III — LA MORTALITÉ INFANTILE A CRULAI SELON LE RANG DE NAISSANCE  
(FIN XVII<sup>e</sup>-DÉBUT XVIII<sup>e</sup>)**

	Taux de mortalité infantile ‰	Composante endogène	Composante exogène
Premiers nés	269	214	55
Enfants de rang intermédiaire	170	116	54
Derniers nés	179	109	70

Source : E. Gautier et L. Henry, « La population de Crulai, paroisse normande. Étude historique », Travaux et Documents, *Cahier INED*, n° 33, Paris, PUF, 1958.

Des facteurs médicaux et sociaux interviennent dans l'explication du niveau élevé de la mortalité infantile et juvénile. J. Dupaquier (1979) mentionne la **variole**, les **pourpres** (rougeole, scarlatine, rubéole) et les **maladies gastro-intestinales** liées à la qualité des eaux. La pratique de la mise en nourrice et l'**abandon** d'enfant font également des ravages, la mortalité infantile étant **sensiblement** plus forte dans l'un et l'autre cas, par rapport à celle des enfants **élevés** par leur mère. Faut-il voir dans ces pratiques un moyen délibéré de **régulation** des naissances? J. Dupaquier donne une réponse nuancée. Il rappelle l'interdiction de l'infanticide et observe que la vérification de cette thèse impliquerait une mortalité significativement plus forte des naissances de rang élevé, ce qui ne semble pas être le cas.

### La mortalité générale

La mortalité infantile et juvénile a une incidence déterminante sur *l'espérance de vie*. A Genève (1625-1649), l'espérance de vie est de 23,9 ans à la naissance, 32,5 ans à un an, et 39,6 ans à 5 ans; et respectivement de 34,3, 41,5 et 45,5 pour la période 1725-1744 (A. Perrenoud, 1978). L'espérance de vie à la naissance est de 32-33 ans à Crulai, fin XVII<sup>e</sup> début XVIII<sup>e</sup> (E. Gautier et L. Henry, 1958).

La très forte mortalité dans les sociétés anciennes résulte d'un ensemble complexe de facteurs qu'il est difficile, voire artificiel, de chercher à isoler. Ainsi, lorsque l'on attribue cette mortalité aux catastrophes de toute nature, guerres, épidémies, catastrophes naturelles, famines, etc., c'est davantage l'interdépendance de ces phénomènes qui est en cause. Les guerres du passé font peu de victimes militaires, mais elles provoquent des disettes et contribuent à la propagation des épidémies. On observe également une surmortalité liée aux conditions de fécondité. Une forte fécondité entraîne une mortalité élevée parmi les femmes en couche, ce qui explique en partie qu'à certains

âges les taux de mortalité féminins l'emportent sur les taux masculins. Les deux premières colonnes du tableau IV montrent une surmortalité féminine pour les adolescentes et les femmes âgées de 25 à 45 ans en Suisse au XVIII<sup>e</sup> siècle.

De tous les fléaux qui ravagent les populations, la peste apparaît comme l'un des plus terribles. L'étude monumentale *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens* de J.-N. Biraben (1975) nous renseigne sur l'incidence du fléau. La peste qui sévit en Europe du VI<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle disparaît jusqu'à la grande Peste noire de 1348. « Désormais, et jusqu'en 1670, la peste sévira chaque année en Europe, tantôt sur de vastes territoires, tantôt seulement dans quelques localités, mais sans sauter un seul maillon annuel de cette longue et douloureuse chaîne. » Dès 1640, elle marque un recul constant. Elle ne disparaît qu'en 1722. Passé cette date, ses résurgences épisodiques, d'origine orientale, restent localisées dans les limites de quelques ports méditerranéens.

**Tab. IV — LA MORTALITÉ A GENÈVE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE**  
(quotient de mortalité pour 1 000 selon le sexe et selon l'appartenance sociale pour les générations nées de couples mariés en 1625-1684)

Âge	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes		
			Catégorie sociale		
			I	II	III
Moins d'un an					
— mort-nés compris	—	—	208	303	358
— non compris les mort-nés	284	245	—	—	—
1- 4 ans	245	256	161	242	308
5- 9 ans	126	107	66	105	162
10-14 ans	58	50	16	45	91
15-19 ans	40	60	34	56	57
20-24 ans	69	54	37	62	86
25-29 ans	54	57	44	50	80
30-34 ans	51	87	55	68	93
35-39 ans	82	112	65	126	93
40-44 ans	98	101	79	86	147
45-49 ans	115	107	100	124	101
50-54 ans	137	130	83	187	147
55-59 ans	218	168	161	175	270
60-64 ans	194	190	150	230	195
65-69 ans	271	313	218	331	368
70-74 ans	411	479	397	464	533
75-79 ans	507	540	558	464	542
80-84 ans	667	725	673	696	758
85-89 ans	665	908	806	655	

Source : A. Perronoud, « L'inégalité sociale devant la mort à Genève au XVII<sup>e</sup> siècle », *Population*, numéro spécial, novembre 1975

La Peste noire, qui apporte le fléau d'Asie en Europe dans les derniers mois de 1347, constitue un des accidents les plus meurtriers de l'histoire de la population européenne. Si les témoignages du temps se font l'écho de l'ampleur de la catastrophe, — la description de Florence par Boccace reste célèbre — les données fiables sont très rares et ne permettent qu'une mesure partielle ou indirecte. Se fondant sur les livres de comptes de Givry en Bourgogne et Saint-Nizier de Lyon, J.-N. Biraben évalue, avec beaucoup de prudence, les pertes en vies humaines à un peu moins du tiers des effectifs en 4 mois, entre la fin de juillet et la fin de novembre 1348. Cet ordre de grandeur est confirmé par l'analyse de la mortalité des évêques. Il est difficile de donner une estimation des pertes au niveau d'un pays ou d'un ensemble régional. L'étude épidémiologique de la peste montre en effet que si certaines paroisses, voire des régions entières, sont extrêmement touchées, d'autres peuvent être épargnées. A partir du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, la statistique s'enrichit. A Bologne, la peste de 1630 fait passer le taux de mortalité d'un niveau moyen de 40 % à 160 %. A Bâle, les quatre épidémies des quatre-vingts premières années du xvii<sup>e</sup> siècle ont contribué pour 28 % aux décès de la période considérée. J.-N. Biraben a tenté une estimation de l'impact de la peste en France au xvii<sup>e</sup> siècle et admet qu'au total « la peste n'aurait ajouté en longue période que 5 à 7,7 % aux autres décès », cette proportion pouvant atteindre, dans certaines villes, 25 à 50 %, ce qui constitue sans aucun doute un facteur de ralentissement de la croissance démographique, mais pas au point d'entraîner une stagnation. Toutefois, au cours des siècles précédents (xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> en particulier), marqués par la faiblesse, voire l'inexistence, de mesures destinées à limiter la diffusion de la maladie en milieu rural, il n'est pas impossible que la peste ait contribué, en longue période, à une stagnation ou une régression de la population des différents pays européens.

La mortalité différentielle nous est mal connue et fait l'objet de controverses. On se heurte à l'absence de données et à la difficulté de définir des groupes homogènes. Beaucoup d'auteurs sont enclins à penser, compte tenu des causes de mortalité dans les sociétés anciennes, que la mortalité différentielle était relativement faible. H. Charbonneau (1970) dans sa monographie sur Tourouvre ne trouve guère de différence entre les groupes sociaux et conclut à « l'absence d'inégalité sociale devant la mort ». Les raisons à l'appui de cette thèse ne manquent pas : selon A. Bideau, G. Brunet et R. Desbos (1978), « pauvres et riches boivent la même eau, et les épidémies de variole frappent sans discernement tous les enfants habitant la même localité, quels que soient leur mode de vie et leur appartenance sociale ». De même, « l'inefficacité de la médecine, une hygiène généralement rudimentaire, et le fait que les grandes épidémies frappaient tout le monde, entraînaient des différences beaucoup moins sensibles qu'à l'époque contemporaine » (P. Surault, 1979). De plus, si l'on raisonne en termes d'espérance de vie, les différences entre classes sociales sont atténuées, du moins en France, par la pratique de la mise en

nourrice : les enfants des riches sont paradoxalement plus exposés que ceux des pauvres (J. Dupaquier).

J. Vallin et A. Nizard (1977) estiment au contraire que l'inégalité devant la mort était très forte et récusent l'hypothèse selon laquelle ces différences ne sont apparues ou ne se sont accentuées qu'avec la révolution industrielle. Les travaux de A. Perrenoud (dernière colonne du tableau IV) sur Genève au XVII<sup>e</sup> siècle viennent conforter la thèse. Il distingue trois catégories. La classe dirigeante, la grande et moyenne bourgeoisie forment la première, la petite bourgeoisie la seconde, les employés et ouvriers de faible spécialisation la troisième. La mortalité apparaît d'autant plus forte que la catégorie est moins favorisée. A partir de 40 ans, les différences s'atténuent, voire s'inversent, entre les groupes 2 et 3. Le groupe 1 reste le plus protégé jusqu'aux grands âges et semble, à cet égard, le plus homogène. Dans la mesure où les conditions d'hygiène n'étaient guère différentes d'un groupe social à l'autre, J.-N. Biraben (1976) impute les écarts observés aux différences d'alimentation. Le débat reste ouvert.

En résumé, les sociétés anciennes sont caractérisées par une mortalité élevée, en particulier aux premiers âges de la vie. L'importance de la mortalité différentielle reste controversée. Au total, les taux de mortalité de l'ordre de 35 à 40 ‰ se comparent aux taux de natalité.

## LES RÉGULATIONS, LE « TREND » ET LES RYTHMES

La tendance longue à la stationnarité démographique des populations anciennes, résultat arithmétique d'une mortalité élevée venant compenser une forte natalité, s'accompagne, à moyen terme, d'amples fluctuations, particulièrement accusées pour le taux de mortalité, qui atteint parfois 400 ‰, plus atténuées pour le taux de natalité, qui sort rarement de l'intervalle 15-45 ‰. Il reste à expliquer pourquoi, de ces deux forces contraires, aucune ne l'a emporté et n'a conduit alternativement à une croissance exponentielle ou à une disparition des populations. Il faut, pour cela, supposer l'existence de modes de régulation, expression d'une rationalité individuelle, ou familiale, et d'une rationalité du système, mettant en jeu l'interdépendance de la mortalité et de la fécondité et l'interaction entre les variables démographiques et les variables socio-économiques. L'examen des éléments explicatifs, qu'ils relèvent de choix individuels ou de mécanismes s'imposant aux individus, suggère de retenir l'âge au mariage, la limitation des naissances dans le mariage, la mortalité de crise comme variables intermédiaires de l'interaction démographique-économique.

## La nuptialité et la fécondité

L'âge au mariage exerce une influence dominante sur la descendance finale dans les populations anciennes. L'insistance de Malthus, à cet égard, trouve une confirmation dans les faits. Il reste à proposer une explication. D'après Hajnal (1965), la régulation démographique par l'âge au mariage prend appui sur deux mécanismes. Dans une société où le mariage est le signe d'une rupture du lien économique entre les parents et les enfants, la formation des unions est fonction des conditions économiques et tout particulièrement des possibilités d'établissement indépendant des jeunes; de ce fait, les naissances sont indirectement reliées à la disponibilité des ressources. En outre, à partir du moment où la mortalité a commencé à baisser, la conjonction d'un certain nombre de facteurs a entraîné dans l'Europe occidentale et septentrionale, dès le XVII<sup>e</sup> siècle d'après Hajnal, en tout cas à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, un déséquilibre des sexes aux âges de mariage, le nombre des femmes l'emportant sur celui des hommes.

À l'inverse, le modèle de nuptialité agit sur les conditions économiques : le retard de l'âge au mariage permet une plus grande activité aux âges où les individus sont supposés les plus productifs et la capacité d'épargne la plus forte. Il contribue ainsi à l'accumulation du capital, nécessaire au décollage économique. L'amélioration des conditions de vie consécutive au retard de l'âge au mariage rend encore plus difficile la formation de nouvelles unions, le niveau de ressources considéré comme nécessaire pour s'établir s'accroissant; dans le même temps, la baisse de la mortalité retarde la transmission de la terre d'une génération à l'autre. Sous des formes diverses, cette hypothèse trouve un écho dans les travaux plus récents de H.J. Habakkuk (1971) et J. Dupaquier (1972). Pour ce dernier, la régulation s'opère essentiellement par le mariage. Il considère, comme le supposait Malthus, que le mariage est marqué par l'établissement d'un foyer, « ce qui implique que le couple marié soit en mesure d'assurer son indépendance économique ». Or, dans les sociétés d'Ancien Régime, le nombre des exploitations variait peu et très lentement; l'établissement de nouveaux ménages était lié à la mort du père et leur extension à l'apparition de possibilités d'établissement indépendant en dehors de l'agriculture : l'artisanat dans les périodes anciennes, le travail salarié après la révolution industrielle.

L'âge au mariage n'explique pas tout. La *fécondité légitime* reste sensiblement inférieure à la fécondité naturelle; ce qui est imputable principalement à l'allaitement et dans une faible mesure à l'aménorrhée de famine, liée à la nutrition. Il en résulte que les intervalles entre les naissances peuvent atteindre 28 à 30 mois. La pratique de *l'allaitement* semble être l'élément essentiel de « la limitation des naissances ». Outre la raison médicale (la stérilité liée à l'allaitement), E. et F. Van de Walle (1972), dans leur excellente mise au point, insistent sur une raison d'opinion : l'interdit des relations sexuelles pendant la période d'allaitement, attestée par de nombreux textes. On peut

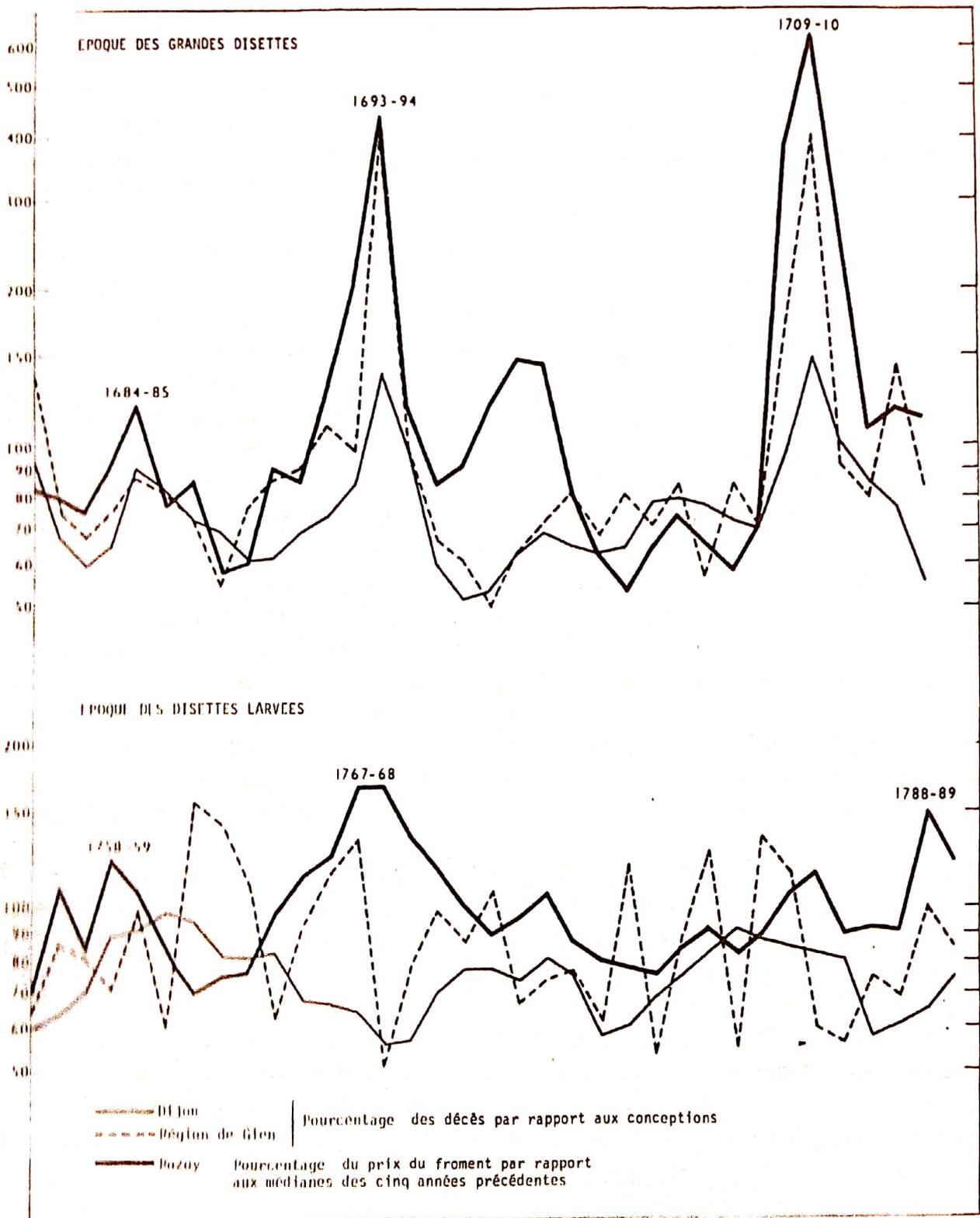
remonter jusqu'à Galien (131-200) qui « ordonne à toutes les femmes qui allaitent des bébés de s'abstenir complètement de rapports sexuels ». Les raisons de cette « trefve conjugale », selon l'expression du Seigneur de Choberès (1509-1592), sont variées (« ça gate le lait... ») et importent peu ici. Il faut attendre la fin du xvii<sup>e</sup> siècle pour que la raison médicale soit connue des hommes de science et du public. Pour E. et F. Van de Walle, la référence la plus ancienne est P. Hecquet (1661-1737), qui écrit : « c'est une loi de la nature que les femmes qui nourrissent deviennent très rarement enceintes ». Les auteurs ajoutent : « l'idée paraît fermement établie au xviii<sup>e</sup> siècle, parallèlement à celle de l'interdit ». Faut-il aller au-delà et envisager une régulation « volontaire » des naissances? Le recours aux techniques contraceptives apparaît limité. La méthode employée principalement est le *coitus interruptus*; les préservatifs ne sont pas ignorés, mais leur fonction est surtout prophylactique. Le cas français s'écarte de ce schéma général.

### La mortalité de crise

Les travaux de J. Meuvret sur *Les crises de subsistances et la démographie de la France d'Ancien Régime* (1946) ont ouvert une voie de recherche nouvelle dans l'analyse des mécanismes régulateurs des sociétés anciennes. Étudiant les crises de 1693-1694 et 1709-1710, J. Meuvret montre qu'une hausse exceptionnelle du prix des céréales est associée à une très forte hausse de la mortalité et à une baisse des conceptions. Une fois la crise passée, le prix du blé diminue, la mortalité diminue, les mariages reprennent et les conceptions s'accroissent. La *crise de subsistance* est mise en lumière si on adopte un découpage par année de récolte et que l'on rapproche le pourcentage des décès par rapport aux conceptions du pourcentage du prix de froment par rapport aux médianes des cinq années précédentes (figure 2). Les mêmes indicateurs appliqués à la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle suggèrent une modification sensible des liaisons. Les corrélations sont moins bonnes et les fluctuations plus atténuées. Les « grandes disettes » sont remplacées par des « disettes larvées ».

En comparant la statistique des conceptions, des enterrements, des mariages, avec celle du prix du blé, P. Goubert (1960) rejoint les conclusions de J. Meuvret, et observe que le nombre des enterrements d'une part, celui des mariages et des conceptions de l'autre, varient en sens inverse, l'amplitude des fluctuations étant plus forte pour les enterrements que pour les mariages et les conceptions; en outre, les variations du prix du blé coïncident étroitement avec celles du nombre des conceptions, des enterrements et des mariages : « Le prix du blé constitue presque toujours un baromètre démographique valable » (P. Goubert). Le mécanisme est le suivant : le prix élevé du blé provoque un accroissement des décès qui, à son tour, entraîne une baisse des mariages et des conceptions. Une fois la crise passée, la mortalité diminuant, la reprise des mariages et des naissances conduit à un fort accroissement de la popula-

Fig. 2 — Les crises de subsistance dans la France d'Ancien Régime



Source : J. Mouvrot, « Les crises de subsistance et la démographie de la France d'Ancien Régime », INED, *Population* n° 4, 1946

tion et provoque 20 ans plus tard une hausse subite du nombre des jeunes adultes, ce qui permet, en l'absence d'une nouvelle crise, de générer un mouvement oscillatoire des naissances. Ce schéma d'ajustement est parfois dénommé *loi de Sundt*, d'après le sociologue norvégien du XIX<sup>e</sup> siècle qui fut le premier à le mettre en évidence.

Les travaux qui ont fait suite ont permis de dépasser cette vision mécaniste et de montrer que « la récupération » d'après la crise ne résulte pas uniquement du jeu de facteurs mécaniques, mais traduit une modification des comportements de nuptialité et de fécondité. Analysant la crise de 1767 à Montevarchi, village de Toscane, M. Livi Bacci (1978) observe que la baisse des naissances pendant la crise n'est pas imputable à la seule diminution des effectifs de mariés ou à la diminution de mariages; elle traduit « une baisse effective de la fécondité légitime », sans qu'il soit possible de dire avec certitude par quelles modalités s'est effectué cet ajustement. L'aménorrhée de famine ne joue qu'un rôle mineur contrairement à l'hypothèse émise par E. Le Roy Ladurie (1969). De même, il apparaît « une modification du comportement fécond dans les promotions qui se marient après la crise » au-delà de l'effet mécanique de récupération. M. Livi Bacci résume ainsi le mécanisme autorégulateur de la crise : l'accroissement de la mortalité et la baisse des mariages et des conceptions, effets immédiats de la crise, sont suivis rapidement d'un mouvement compensateur, avec une reprise de la nuptialité et de la natalité et une diminution de la mortalité. La natalité remonte pour trois raisons : le report des mariages qui auraient dû avoir lieu pendant la crise, le remariage des veufs et des veuves, mais aussi par suite d'une poussée de la nuptialité dépassant de très loin l'effet des deux précédents facteurs. Les décès diminuent sous l'effet d'une baisse de la population, mais aussi parce que la crise a « avancé » le décès de personnes âgées et de santé faible. Comme l'avait déjà observé J. Meuvret, la crise a également des effets sur la mobilité et la structure des familles. Cette analyse des mécanismes régulateurs appelle deux remarques. La première est de savoir quelle importance accorder à la mortalité dans la régulation démo-économique à long terme : « Principal élément régulateur de l'histoire démographique durant les quatre siècles suivant la peste noire », comme l'écrit M. Livi Bacci (1978) au terme d'une étude approfondie de l'exemple italien; ou faut-il ne voir dans la mortalité de crise qu'un mode très exceptionnel de régulation limité aux situations extrêmement rares de surpeuplement absolu, comme le suggère J. Dupaquier (1972) pour qui l'explication doit être recherchée ailleurs : du côté de la nuptialité?

Il ne s'agit pas en outre d'un phénomène universel. A Genève, « la mortalité manifeste une grande autonomie à l'égard des prix, même au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'encontre de la nuptialité et de la natalité, qui restent sous la dépendance des prix jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. La raison en est que les fortes amplitudes cycliques de la mortalité sont dues pour l'essentiel aux décès d'enfants de 1 à 9 ans et que les crises de subsistances épargnent les jeunes âges » (A. Perrenoud, 1978).

## La régulation démo-économique

Au-delà des facteurs spécifiques qui viennent d'être mentionnés, faut-il considérer que la logique de fonctionnement des sociétés traditionnelles comporte des mécanismes autorégulateurs ayant pour effet de ramener sans cesse la population à un niveau stationnaire de subsistance? L'idée selon laquelle la population se proportionne aux moyens de subsistance est ancienne. Mais c'est véritablement R.T. Malthus qui, dans l'*Essai sur le principe de population* (1798) et les *Principes d'économie politique* (1820), lui donne un contenu analytique. Pour Malthus, la propension de l'espèce humaine à s'accroître de façon exponentielle se heurte à la limitation des ressources. L'*Essai*, dans ses diverses éditions, met l'accent sur les obstacles « démographiques » à l'accroissement de la population, à savoir le retard de l'âge au mariage, la contrainte morale, et la mortalité de catastrophe. Les *Principes* présentent une version intégrée de l'articulation démo-économique au terme de laquelle tout accroissement ou diminution de la population, quelle qu'en soit la cause première, tend à se corriger d'elle-même pour retrouver en définitive le niveau d'équilibre associé au salaire de subsistance. En simplifiant à l'extrême la pensée fort riche de Malthus, on peut résumer ainsi le mécanisme régulateur : l'effectif de population est fonction du niveau de vie  $S$ . Il existe une valeur et une seule de  $S$ , soit  $S'$ , qui assure l'équilibre. Lorsque  $S$  dépasse  $S'$ , la population tend à s'accroître, ce qui, au terme d'un processus complexe, a pour effet de ramener  $S$  au niveau de  $S'$  (voir *infra*, chap. 13).

R. Lee (1981) a cherché à vérifier l'hypothèse malthusienne et plus généralement l'interaction population-ressources en examinant sur la période 1540/1800 l'évolution du taux de croissance de la population et du taux de croissance des salaires. Du point de vue qui nous intéresse ici, deux conclusions sont à retenir :

— Les variations de la population sont le facteur déterminant à long terme des variations du salaire, de la rente, de la répartition et des prix. Mais il y a des seuils d'élasticité pour que l'effet se fasse sentir. Tant que le taux de croissance de la population se situe aux environs de 0,4 % par an, l'effet sur les variables économiques est faible, et en particulier le salaire réel reste constant. R. Lee définit ainsi le taux d'absorption ou taux d'accroissement de la population compatible avec un taux de salaire réel constant. En deçà et au-delà de ces 0,4 %, l'effet est très accusé. La relation est négative et l'élasticité du taux de salaire réel à l'accroissement de la population est forte ( $-1,5$ ). c'est-à-dire que lorsque la population s'accroît de 10 %, le salaire réel diminue de 15 %. Dans un modèle économique global où secteurs industriels et agricoles sont dissociés, un accroissement de la population de 10 % entraîne une baisse des salaires de 2,2 %, un accroissement de la rente de 19 %, une baisse des prix industriels par rapport aux prix agricoles de 17 % et une diminution de la part du travail dans le produit national de 14 %.

— Les variations de la population sont autonomes par rapport aux variables économiques. Leurs déterminants sont endogènes à la démographie : le facteur essentiel c'est la mortalité.

En résumé, l'analyse de R. Lee confirme l'hypothèse selon laquelle les variables démographiques agissent sur les variables économiques, elle infirme l'hypothèse selon laquelle les variables économiques agissent sur la population.

#### Références bibliographiques

Pour une vue d'ensemble de l'évolution de la population mondiale, BIRABEN J.N. (1979), DURAND J.D. (1977) (importante bibliographie), Mc EVEDY C. et JONES R. (1978), REINHARD M., ARMENGAUD A., DUPAQUIER J. (1968). Les premières formulations de la révolution démographique ou transition démographique apparaissent en France chez LANDRY A. (1934), aux États-Unis chez DAVIS K. (1945) et NOTESTEIN F.W. (1945, 1946 et 1953) et en Grande-Bretagne chez BLACKER C.P. (1947).

Sur la démographie historique et le régime démographique prétransitionnel, DUPAQUIER J. (1984) présente un panorama de la discipline. On pourra consulter également GUILLAUME P. et POUSSOU J.P. (1970) et les études réunies par GLASS D.V. et EVERSLEY D.E.C. (1965).

L'ouvrage monumental du R.P. MOLS (1954-1956) recense les sources statistiques. Les techniques d'analyse en démographie historique sont présentées dans les manuels classiques de HENRY L. (1980), FLEURY M. et HENRY L. (1976). Les études originales de HENRY L. (1956), sur Genève, de GAUTIER E., HENRY L. (1958) sur Crulai, de GOUBERT P. (1960) sur le Beauvaisis, de WRIGLEY E.A. (1966 et 1968) sur Colyton ont été suivies d'un extraordinaire développement de monographies — entre autres VALMARY P. (1965) sur le Bas-Quercy, CHARBONNEAU H. (1970) sur Tourouvre — et d'études plus générales. Retenons parmi les travaux d'envergure BARDET J.P. (1983), BERGUES H. et al. (1959), BRAUDEL F. (1979), CHEVALIER L. (1958), DUPAQUIER J. (1979), HERLIHY D., KLAPISCH-ZUBER C. (1978), TILLY C. (1978) et l'important ouvrage de WRIGLEY E.A., SCHOFIELD R.S. (1981) sur la population de l'Angleterre.

De l'importante littérature sur les modèles familiaux et la nuptialité, retenons ARIES Ph. (1960, 1975), LASLETT P., OSSTERVEEN K. et SMITH R.M. (1980), LASLETT P. (1960, 1972, 1977), DUPAQUIER J. et al. (1981), FLANDRIN J.L. (1976), HAJNAL J. in GLASS D.V. et EVERSLEY (1965), SHORTER E. (1977), STONE L. (1977).

Sur la mortalité et la mort, les travaux de ARIES Ph. (1977, 1979 et 1983), LEBRUN F. (1971), VOVELLE M. (1983). Sur le choléra, l'étude de CHEVALIER L. (1958); sur la peste, le maître ouvrage de BIRABEN J.N. (1975) et l'essai stimulant de Mc NEIL W. (1960). Voir également BLAYO V. (1975), FRANCOIS E. (1978), PERRENOUD A. (1978), BIDEAU A., BRUNET G., DESBOS R. (1978), VALLIN J. et NIZARD A. (1977). L'article classique de MEUVRET J. sur les crises de subsistance (1946) doit être complété par CHARBONNEAU H. et LAROSE A. (1979) et surtout l'excellente mise au point de LIVI BACCI M. (1978).

Sur les mécanismes régulateurs, on pourra consulter l'article de LEE R.D. (1980) qui teste l'hypothèse malthusienne et DUPAQUIER J. (1972).